France Télévisions face au risque de dissolution

Communiqué • 23 septembre 2025

L'heure est grave.
Sous le feu de toutes parts, France Télévisions est aujourd'hui placée au pied du mur par la Cour des Comptes.

FO avait prévenu, il fallait que ça change. L'ordonnance est tombée : elle est sévère.

Notre entreprise, France Télévisions, encourt désormais une possible dissolution au 31 décembre 2026.
Et une dissolution, c'est pire qu'une liquidation : d'un trait de plume, l'entreprise cesse d'exister.

La valeur des actifs qui s'effondre ? Une trésorerie qui plonge dans le rouge ? Qui a laissé filer la faillite annoncée ?

Gouvernance en première ligne

Premier responsable : la Présidence.
La Cour constate que les conseils d'administration successifs (mars 2022, décembre 2022, mars 2023, mars 2024 et mars 2025), en présence des commissaires aux comptes, n'ont pas débattu sérieusement de la situation.

L'État, actionnaire unique, n'est pas exempt non plus : **il n'a pas fixé de trajectoire financière réaliste.**

La Cour ne va pas jusqu'à prescrire un plan social… mais entre les lignes, tout l'indique. Son rapport de 166 pages en trace déjà les contours : « *L'automatisation des régies (160 ETP), accompagnée d'une revue des processus métier, pourrait à terme impliquer une réduction de l'ordre de 40 % des effectifs sur ces métiers.* »

Tout pointe donc vers une responsabilité de la gouvernance (présidence et tutelle) dans cette situation de pré-faillite.

Et les salariés dans tout ça ?

On entendra bientôt les mêmes refrains :
Un accord d'entreprise trop généreux ?
Des salaires supérieurs à la moyenne ?
Des organisations rigides ?

Mais dans ce rapport édifiant, les exemples d'abus venant des salariés sont rares.

En revanche, les preuves d'une dérive organisée sont légion : des réformes inefficaces, des compétences sous-exploitées, une reconnaissance du mérite qui ne pèse que **1,95 % de l'évolution de la masse salariale.**

Aucune convergence des médias, aucune synergie.

Et les signes d'un système à deux vitesses abondent : **53 voitures de fonction, 31 salaires supérieurs à 200 000 € bruts.**

Des externalisations massives et des copains du privé grassement rémunérés.

La Cour le note elle-même : *« L'augmentation des charges de fonctionnement s'explique notamment par la progression des "autres services extérieurs", correspondant principalement aux achats de prestations externes. »*

Cerise sur le gâteau : les contrôleurs de France Télévisions se voient refuser l'accès à la comptabilité des producteurs privés. Impossible donc de mesurer leurs marges… réalisées sur le dos de notre entreprise publique.

Conclusion

Pendant des années, c'était **C dans la Poche, C pour moi, C toi mon pote.**
Avec le rapport de la Cour des Comptes, tout est désormais clair : sans réaction, ce sont les 8 800 salariés de France Télévisions qui paieront la facture.

Fidèles à notre mission de service public, nous refusons que l'avenir de l'entreprise soit sacrifié sur l'autel de l'irresponsabilité.